



Domaine de la Lombardière
07430 DAVÉZIEUX
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :

05/04/2024

Publié le :

25/04/2024

Notifié le :

Décision du Président n°DP_2024_0038

Conclusion d'un marché de travaux " construction du bassin d'orage / Poste de refoulement Quai Jules Roche à Serrières - Relance suite à classement sans suite " n° 202335

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° CC-2022-449 du 15 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président conférée par le Conseil Communautaire en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

CONSIDÉRANT qu'Annonay Rhône Agglo souhaite confier à un prestataire privé les travaux désignés en objet,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La conclusion d'un marché de travaux portant sur la construction du bassin d'orage / Poste de refoulement Quai Jules Roche à Serrières avec la société MSAVEL MACONNERIE sise Les Champs – 07410 BOZAS pour un montant de 2 187 292,80 € TTC (offre variante incluant la Prestation Supplémentaire Eventuelle).

ARTICLE 2 : Monsieur le Président en rendra compte au Conseil communautaire lors de sa prochaine séance.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.

ARTICLE 4 : Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Fait à Davézieux, le 5 avril 2024

Par délégation du Président,

Simon PLENET

